

Vers plus d'«Eco-responsabilité» pour l'organisation des manifestations publiques



Des centaines de manifestations sportives, culturelles ou institutionnelles sont organisées chaque année en Languedoc-Roussillon autour de thématiques très variées.

De par leur vocation à rassembler ponctuellement du public sur des sites donnés, ces événements génèrent des impacts sur l'environnement :

- production de déchets (souvent mélangés),
- pollutions liées aux transports,
- consommation d'eau et énergie...

Les papiers, canettes, emballages et autres déchets, le bruit, la circulation embouteillée, les voitures mal garées... sont autant de nuisances qui sont difficilement supportées par les riverains.

A l'heure où les citoyens sont appelés à faire preuve d'exemplarité dans leurs comportements quotidiens, il est nécessaire que les bonnes pratiques se généralisent partout, à tous les niveaux.

C'est en ce sens que l'ADEME encourage les organisateurs d'événements à aller vers plus d'«éco-responsabilité» dans la réalisation de leur manifestation.

La Délégation Régionale Languedoc-Roussillon de l'ADEME accompagne en 2009 plusieurs manifestations dans leurs démarches d'amélioration, dont le FISE.

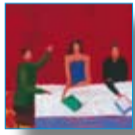
De plus en plus d'organisateur intègrent ces préoccupations, ce qui permet d'affirmer aujourd'hui qu'on est sur la voie d'une généralisation progressive de l'éco-responsabilité à l'ensemble des événements.

**ECONOMIES D'ÉNERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE**

**RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.**

Rappel de 7 points-clés pour plus d'éco-conception lors d'une manifestation publique

Préalable : chercher à agir à chacune des étapes de la manifestation (la préparation et la communication en amont ; l'installation et le déroulement du festival ; le nettoyage, le démontage et l'après festival).



1) Responsabiliser les acteurs de la manifestation

Le personnel en interne, les bénévoles, les prestataires, les partenaires, les financeurs, les médias et surtout, les futurs festivaliers, en rappelant clairement les enjeux :

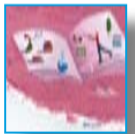
- Limiter la production de déchets,
- Réduire les dépenses d'énergie et d'eau.



2) Achats, équipements, choix des prestations

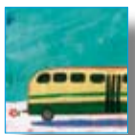
Evaluer la qualité environnementale des offres des prestataires en s'appuyant sur des écolabels officiels ou sur des démarches reconnues, du type «commerce équitable» et préférer les producteurs locaux, cela évite les longs trajets.

Privilégier les matériaux à base de produits recyclés et substituer aux matériaux jetables des matériaux réutilisables.



3) Edition et communication responsables

- Optimiser le nombre et la taille des supports papier et utiliser les supports numériques,
- Intégrer des critères environnementaux pour l'impression (papier recyclé ou certifié PEFC*) et préférer les imprimeurs engagés dans une démarche environnementale (ex. label «imprim'vert»),
- Limiter les déplacements pour les réunions de coordination, privilégier le téléphone et internet.



4) Transports et déplacements optimisés

- proposer avec les collectivités locales des facilités pour les transports en commun, des navettes, des véhicules propres, des vélos..
- inciter les festivaliers au covoiturage et au transport collectif.



5) Prévention et gestion des déchets

Pour le public ou les partenaires, la collecte des déchets représente sans doute la partie la plus visible de l'engagement des organisateurs :

- en concertation avec la collectivité compétente en matière d'élimination des déchets et de collecte sélective, disposer sur l'ensemble du site de «points propreté» ou «points-tri»,
- privilégier de la vaisselle réutilisable ou en matériaux recyclables ou biodégradables et prévoir une collecte spécifique pour orienter les déchets vers les bonnes filières,
- appliquer le tri aux stands de restauration et buvettes,
- proposer un principe de consigne pour gobelet incitera le festivalier à restituer son gobelet ou à le garder s'il le désire,
- en plein air, installer des cendriers et distribuer si possible des cendriers de poches.



6) Economies d'énergie et d'eau

- choisir les équipements performants et économes (éclairage, électroménager...) et veiller à leur bonne utilisation,
- équiper les différents points d'eau de systèmes anti-gaspillage (aérateurs, qui ajoutent de l'air dans le flux d'eau, chasse d'eau à double capacité...).



7) Prévention du bruit :

Maîtrise de l'intensité sonore (et affichage), pour la préservation de la santé publique et le respect de l'environnement.

Pour en savoir plus : www.ademe.fr
www.eco-evenement.org

*PEFC : issu de forêts gérées durablement

ECONOMIES D'ÉNERGIE
FAISONS VITE
ÇA CHAUFFE

RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS,
ÇA DÉBORDE.